Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC

Séance du 21 Janvier 2025

n°2025.01.01

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15 Date de la convocation :

- en exercice

16 Janvier 2024

- présents

: 13

- excusés

: 2

15

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

<u>Présents</u>: Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers. <u>Excusés</u>: David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

Travaux de rénovation de la cantine scolaire / Choix des entreprises

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 09 décembre 2024 concernant le marché relatif aux travaux de rénovation de la cantine scolaire.

La date de remise des offres était le 06 Janvier 2025 à 12h30. Il s'agit d'un marché alloti comprenant 13 lots.

Consultation à laquelle 31 entreprises ont candidaté :

Intitulé des lots	Nombre d'offres par lot		
Lot 1 : Curage-démolition	2		
Lot 2 : Gros œuvre Aménagements extérieurs	2		
Lot 3 : Charpente bois- Couverture	2		
Lot 4 : Etanchéité	1		
Lot 5 : Façade	1		
Lot 6 : Menuiserie extérieure	2		
Lot 7 : Charpente métallique - Serrurerie	4		
Lot 8 : Menuiserie intérieure	1		
Lot 9 : Isolation – Plâtrerie - Peinture	5		
Lot 10 : Carrelage - Faïence	2		
Lot 11 : Sol souple	4		
Lot 12 : Electricité-Courant Faibles – Photovoltaïque	4		
Lot 13 : Chauffage-Ventilation-Plomberie Sanitaire	1		

Rappel des critères de jugement des offres :

Les critères pris en compte lors de l'attribution du marché sont :

- le prix (50%)
- · valeur technique (50%)

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

AR Prefecture

043-214300584-20250121-DEL_2025_01_01-DE Reçu le 22/01/2025

Décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

N° de lot	Corps d'état	Entreprise	Adresses	Offre de base	PSE n°1 Remplacement des châssis bâtiment principal	PSE 2 Modification porte d'entrée du bâtiment principal	Base + PSE
1	CURAGE - DEMOLITION	QUALIT'R	78 avenue des Bruyères 69150 Décines	24 945.00 €			24 945.00 €
2	GROS-ŒUVRE - AMENAGEMENT	SIGOBAT	Allée Louis Pasteur Zl Les Taillas 43 600 Ste Sigolène	92 566,10 €		9 431,76 €	101 997,86 €
3	CHARPENTE BOIS =: COUVERTURE	ОВОТОІТ	ZA les portes du Velay 43140 La Séauve sur Semène	67 724.89 €			67 724,89 €
4	ETANCHEITE	EGGE 43	ZA Plaine du Bleu 43000 Polignac	6 746.84 €			6 746,84 €
5	FACADE	BF 43	ZI de Chassende 43000 Le Puy en Velay	23 732,20 €			23 732,20 €
6	MENUISERIE EXTERIEURE	FORISSIER GUILHOT	ZA de Leygat 43190 Tence	32 176.62 €	27 833,40 €	4 245,60 €	64 255.62 €
7	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	DOREL	11 route des volcans 43500 St Pal en Chalencon	20 772.96 €		1 325,90 €	22 098,86 €
8	MENUISERIE INTERIEURE	FORISSIER GUILHOT	ZA de Leygat 43190 Tence	34 220,99 €			34 220.99 €
9	ISOLATION - PLATRERIE - PEINTURE	BONNET MARCONNET	3 ZA Les Portes du Vleay 4330 Pont Salomon	61 070,93 €			61 070 93 €
10	CARRELAGE - FATENCE	ACARRE	BP 30218 42013 ST-Etienne CEDEX 2	15 668.96 €			15 668.96 €
11	SOL SOUPLE	NEGOCIATION AVEC LES TROIS PREMIERES					
12	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	SABY	Le Kersonnier 43120 = Monistrol sur Loire	54 641,40 €			54 641.40 €
13	CHAUFFAGE - VENTILATION -	ENERGECO	ZA du Patural 43120 Bas en Basset	79 000,00 €			79 000.00 €
	MONTANT DES OFFRES MIEUX-DISANTES	TOTAL € HT		513 266.89 €	27 833.40 €	15 003.26 €	556 103.55 €

- Décide de ne pas attribuer le lot n°11 sol souple et de lancer une négociation,
- Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues (avec les PSE 1 et PSE 2 inclus), ainsi que tout autre document s'y rapportant,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme au registre. Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture Le 22 Janvier 2025 et publication le 22 Janvier 2025

Caroline DIVINCENZO